

RELEVÉ DE DECISIONS

Comité de Pilotage Natura 2000 « Les Usses »

06 décembre 2021 à partir de 14h00

À Frangy

INTRODUCTION

Jean-Yves MACHARD, Président du Syr'Usses, souhaite la bienvenue à l'assemblée et déclare la séance ouverte. Il excuse Hervé BOUEDEC, Président du COPIL et rappelle l'ordre du jour :

- 1- Bilan des actions 2021
- 2- Perspectives pour l'année 2022
- 3- Avancement sur la révision du DOCOB du site Natura 2000
- 4- Questions diverses

BILAN DES ACTIONS 2021

Lucie CHARLES expose les actions qui ont eu lieu en 2021, et celles encore en cours. En ce qui concerne les actions de sensibilisation aux espèces et habitats du site, à destination des scolaires et du grand public, 5 animations nature ont été réalisées entre Juin et Septembre (1 sur le lucane, 3 sur le castor et 1 sur la rivière et les milieux associés) regroupant ainsi un total de 67 personnes (enfants et adultes). De plus, 3 demi-journées en milieu scolaire ont été effectuées par la LPO, sur le thème des amphibiens, à l'école de Seyssel. 43 élèves ont pu participer à ces animations.

Suite à la pose des 3 plaques anti-écrevisse au niveau de Mons, sur le Saint-Pierre en 2020, un passage a été réalisé pour l'entretien et le nettoyage des plaques, au printemps 2021. Le second passage n'a pas pu être fait en raison de l'épisode de peste des écrevisses.

Concernant les deux prairies à molinie d'Usinens et Seyssel, la végétation s'est bien développée par contre le damier de la succise n'a pas été contacté. Du débroussaillage a eu lieu le 9 mars 2021, sur la friche à molinie de Seyssel et a été réalisée par les élèves de l'ISETA de Poisy (montant de 250€ la demi-journée).

Un suivi du cuivré des marais, du liparis de Loesel et de l'Agrion de Mercure a été réalisé au printemps/été 2021 sur le marais des Vorziers/Tirnan (Vanzy) par l'animatrice Natura 2000 en appui de Latitude. L'Agrion de Mercure est toujours bien présent sur le site. En revanche les stations de Liparis et le Cuivré des marais n'ont pas été contactés.

Le stage de Maxime Duclos, étudiant en Master accueilli par le Syr'Usses en 2020, portant sur la forêt alluviale, a permis d'identifier de grands secteurs sur lesquels intervenir et de définir des outils (Contrats Natura 2000, ...). Ces résultats ont été synthétisés cartographiquement et transmis à Latitude pour une prise en compte dans le cadre de la révision du DOCOB. De même, une cartographie a été réalisée sur la base des résultats de l'étude « Continuité écologique le long des Usses » réalisée en 2017 par FNE. Elle reprend les passages sous route existant et leur fréquentation par la faune, les dispositifs « anticollision » existant (réflecteurs le long de la RD992 au niveau des Vorziers (Vanzy) et les secteurs sur lesquels intervenir en priorité. Ces éléments ont été transmis à Latitude pour une prise en compte dans la Révision du DOCOB. Enfin, dans le cadre de l'animation générale du site Natura 2000, le Syr'Usses a répondu à plusieurs sollicitations sur des projets locaux et également à des signalements (dépôts sauvages de déchets, etc.). L'animatrice du site a également suivi le projet de Véloroute concernant le site Natura 2000, l'épisode de peste des écrevisses en cours sur le Saint-Pierre et le projet d'APPB sur le Marsin, le Saint-Pierre

et ses affluents. Le dépôt de la subvention pour l'année 2022 a été fait en septembre 2021. La fin d'année porte sur le renouvellement des contrats Natura 2000 portant sur les friches à Molinie et l'élaboration d'un Contrat sur le marais des Vorziers. A ce jour, il a été consacré 44 jours de travail effectif sur Natura 2000 dont 3 jours sur le suivi de la Révision du DOCOB. L'année n'étant pas terminée, il faudrait compter un estimatif d'environ 50 jours au total pour l'année complète. Les jours restants portent notamment sur le renouvellement des Contrats Natura 2000 sur les prairies à Molinie de Seyssel et d'Usinens et sur l'organisation des interventions 2022 en milieu scolaire, de la LPO, sur le thème des amphibiens.

Luc Méry et Jacques Bordon demandent si un Contrat Natura 2000 serait envisageable sur la prairie du Crêt Pollet (Chessenaz), d'autant plus qu'un plan de gestion a déjà été élaboré ? Lucie Charles répond que ce n'est pas prévu pour l'instant mais à réfléchir compte tenu des enjeux. David Mula complète en informant que c'est prévu dans la révision du DOCOB. Jean-Yves MACHARD indique qu'il s'occupera de gérer l'association intervenant sur le site. Jacques Bordon souligne que ça pourra être l'occasion de rouvrir le sentier botanique.

Sébastien Malan demande à quelle date le Syr'Usses a prévu de déposer les demandes d'aide pour les Contrats Natura 2000 en cours d'élaboration. Il rappelle la date butoir du 11 février 2022. Lucie Charles répond que le Syr'Usses a bien connaissance de cette date et respectera ce délai.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2022

Lucie CHARLES expose les perspectives 2022 et les subventions demandées en conséquence (subvention annuelle pour l'animation du site N2000). Elle rappelle que le dossier de subvention a été déposé en septembre

Pour 2021, il est envisagé 70 jours d'animation. Il est toujours envisagé la prestation de la LPO pour les animations scolaires sur les amphibiens. Si les conditions sanitaires le permettent, il est prévu d'effectuer 6 animations nature.

Au total, la subvention est de :

- poste à 70j : 14 333, 71 €
- frais déplacement : 716 €
- animation scolaire LPO : 1 110 €
- coût indirect (15% de la masse salariale) : 2 150 €

Total : 18 309,71 €

Elle a été acceptée en totalité et sera donc financée à 100% (50% UE, 50% Etat français). Il n'y a pas de dépense issue des budgets locaux.

Luc Méry indique qu'il ne faut pas hésiter à mettre des jours sur la gestion des Vorziers car c'est une priorité. Il demande également en quoi consiste la base de données naturalistes que le Syr'Usses prévoit d'alimenter en 2022. Lucie Charles répond qu'il s'agit de bases de données internes compilant les résultats des différents suivi (dont ceux issus de la révision du DOCOB et de la cartographie des habitats réalisées par Latitude). Ces bases de données seront ensuite diffusées.

LANCEMENT ETUDE REVISION DU DOCOB

Lucie Charles introduit le bureau d'études Latitude et les remercie pour leur présence.

Présentation de la stratégie de gestion

David Mula remercie les membres du COPIL et rappelle les prochaines étapes concernant la révision du Document d'Objectifs.

De janvier à mars, la stratégie d'action va être développée sous forme de fiches actions. En février, des ateliers de travail avec les différents acteurs du site vont être organisés afin

d'établir une vision partagée des actions à mener sur le site des Ussets. Un 4^e COPIL est prévu en mars-avril pour valider le DOCOB, mais en cas de besoin un 5^e COPIL pourra être mis en place, afin de valider définitivement le DOCOB.

Paul Rannard demande comment seront financées les actions mises en place en 2022. David Mula précise que cela passera majoritairement via les contrats Natura 2000. Jean-Yves Mâchard précise que ces contrats sont pris en charge par l'Europe. Sébastien Malan rajoute que la révision du DOCOB est financée par l'Europe. Il s'agit tout d'abord de faire des propositions d'actions, échelonnées dans le temps, et de déterminer par la suite quels outils pourront être utilisés pour les financer.

Latitude Biodiversité présente la stratégie d'action du DOCOB (Document d'Objectifs). Les Objectifs à Long Terme (OLT), issus des objectifs de conservation écologique sont rappelés. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont présentés, ainsi que la méthodologie employée pour les définir. Ces ODD permettent d'intégrer les différents facteurs d'influence présents sur le site et donc les enjeux socio-économiques.

Bernard Bal demande des précisions sur l'action de réouverture des milieux, notamment pour la Laineuse du prunellier, puisque l'espèce se trouve plutôt en marge des milieux ouverts, dans les bosquets. Élodie Richard précise que les facteurs d'influence et la définition de « résultats attendus » permettront de jauger et d'adapter la réouverture selon les zones, en prenant en compte cette espèce.

Luc Méry demande si une comparaison de la cartographie des habitats naturels de l'ancien DOCOB et du nouveau a été réalisée ou est prévue. David Mula indique que cela est en cours de réalisation, excepté pour la partie amont, puisqu'elle n'était pas concernée par l'ancien DOCOB. Sébastien Malan demande si cette comparaison avec des éléments anciens est possible. David Mula répond qu'effectivement, certaines modifications dans les typologies par exemple rendent parfois cette comparaison difficile, mais que cela est réalisable à l'échelle globale. Luc Méry demande à Latitude s'ils ont remarqué quelques évolutions lors du diagnostic écologique. Élodie Richard indique que la Renouée du Japon a progressé au niveau de la forêt alluviale et que la fermeture de certains milieux ouverts se poursuit. La forêt alluviale a également du mal à se renouveler à cause de la progression de la Renouée du Japon. Il n'y a pas de grandes nouveautés, mais plutôt des tendances qui se poursuivent.

Nicolas Weirich demande si on pourrait comparer l'état de conservation écologique des prairies avec leur qualité d'un point de vue agricole (vis-à-vis de la fauche / valeur fourragère). David Mula indique qu'il serait intéressé par ces informations, car s'il y a un lien entre les deux, cela pourrait servir pour aller dans le bon sens. Luc Méry précise que les typologies utilisées dans le milieu naturaliste et agricole sont différentes et que la comparaison serait donc effectivement intéressante. David Mula demande s'il est possible d'organiser une rencontre avec la Chambre d'agriculture prochainement. Nicolas Weirich indique à Latitude de le recontacter en début d'année pour demander les cartes nécessaires.

Luc Méry indique que l'objectif 7 qui concerne les continuités écologiques nécessitera de la concertation. Par ailleurs, la gouvernance interviendra pour tous les objectifs, notamment pour la partie agricole. David Mula précise que les ateliers organisés en début d'année prochaine permettront de faire une partie de ce travail de concertation. Bernard Bal demande si les suivis écologiques ne devraient pas faire l'objet d'un objectif (OLT) à part. Élodie Richard indique que dans la nouvelle méthode, ils sont inscrits au sein de chaque

Objectif à Long Terme (OLT), notamment en tant qu'indicateur d'état. Ils seront donc plutôt inscrits sous forme d'actions redondantes à chaque OLT.

Latitude biodiversité poursuit sa présentation avec les différentes opérations de gestion proposées sur le site. Certaines sont assez « globales » et seront notamment effectuées via d'autres outils tels que le Contrat de rivières des Ussees. D'autres sont plus concrètes et pourront être effectuées grâce à la charte Natura 2000. Ces actions seront travaillées et affinées en début d'année.

Jean-Yves Mâchard insiste sur le fait que le DOCOB sera mis en place de la même manière que le Contrat de Milieux. Les actions inscrites seront uniquement des actions réalisables et finançables sur 5 ans. Luc Méry demande si une boîte à outils pourrait être mise en place en parallèle de Natura 2000 afin de pouvoir agir sur des espèces autres que celles d'intérêt communautaire. David Mula précise que les liens avec les autres outils possibles seront précisés au sein de chaque fiche action.

Jacques Bordon interroge sur l'Objectif de Développement Durable (ODD) 1 qui concerne la qualité de l'hydrosystème. Il rappelle que dans le PLUi est inscrit que l'épandage est interdit sur une bande de 30 m en bordure des cours d'eau. Il demande comment contrôler et qui surveille ça ? Élodie Richard précise que le contrôle des pollutions fera l'objet d'une fiche action et David Mula précise que les références aux autres législations (loi sur l'eau, APPB...) seront indiquées. Il rappelle que Natura 2000 est un document contractuel. Sébastien Malan ajoute qu'il faudrait voir comment cela est traduit sur le PLUi et que ce point sera notamment pris en compte dans le futur ABBP. Différents périmètres seront probablement établis avec des prescriptions adaptées pour chacun (selon la sensibilité du cours d'eau et sa proximité).

Bernard Bal interroge sur la définition de l'hydrosystème qui inclut normalement la forêt alluviale. Or ici, la forêt alluviale est retrouvée au sein de l'Objectif « boisements ». Si l'hydrosystème fonctionne bien, il n'y a pas besoin de mener des actions sur la forêt alluviale. David Mula répond que la problématique forêt alluviale est surtout liée à son non-renouvellement à cause du développement de la Renouée (plantation de Saules pour limiter son installation). Élodie Richard précise que ces actions seront réalisées en lien avec les actions sur l'hydrosystème et du Contrat de rivière pour éviter des plantations dans des zones qui risquent d'être détruites à court terme. L'objectif est d'aider l'habitat à retrouver son fonctionnement naturel où il ne serait pas nécessaire d'intervenir.

Nicolas Weirich informe que la PAEC du Genevois ne sera sûrement pas reconduit hors site Natura 2000. Il ajoute que le PAEC est financé à 75 % par le FEADER et 25 % par d'autres (États pour les sites Natura 2000, région pour les autres sites).

Luc Méry interroge Latitude sur l'action GH9 sur la connectivité des milieux terrestres, (pourquoi la connectivité des milieux aquatiques n'est-elle pas mentionnée ?). Élodie Richard précise que ce point est introduit dans les Objectifs 1 & 2 liés à l'hydrosystème, car ils seront probablement traités par le Contrat de rivières.

Sébastien demande pourquoi l'action GH4 parle d'une espèce en particulier (le Sonneur à ventre jaune) alors que les autres actions concernent des habitats. Élodie Richard précise que la conservation des autres espèces dépend de la conservation de leur habitat. De plus, il est possible de réaliser l'action de création des mares grâce à la charte Natura 2000. Bernard Bal précise que le Sonneur n'est pas réellement inféodé à un habitat.

Luc Méry demande s'il y aura une action qui permettra de suivre et d'étudier plus en détail la peste de l'écrevisse. David Mula précise que le maintien des espèces autochtones pourra faire l'objet d'une action et que cela pourrait être dans ce cadre. Guillaume Gourdy indique que des suivis sont déjà effectués par la Fédération de Pêche. Élodie Richard ajoute qu'il pourrait en revanche être intéressant de rajouter la sensibilisation des usagers sur la peste des écrevisses, pour limiter sa dissémination et son introduction dans les cours d'eau.

Sébastien Malan demande un point d'avancement sur l'épisode de peste à Guillaume Gourdy. Ce dernier indique que les suivis sont de plus en plus espacés, car l'activité des écrevisses est moindre en hiver. La population du Moulin d'Héry est toujours intacte et les résultats du généticien sont toujours en attente.

David Mula demande au comité s'il souhaite que les actions concrètes soient détaillées dans le compte-rendu de ce COPIL. Sébastien Malan acquiesce en précisant qu'il serait intéressant de fournir plus d'éléments aux participants en amont des ateliers.

Jacques Bordon fait remarquer que les oiseaux ne sont pas pris en compte, car le site n'est pas sous la Directive Oiseaux, mais sous la Directive Habitats. Il précise que cela est dommage, car il y a de nombreuses espèces à protéger et de bonnes connaissances du territoire. Il demande à Sébastien Malan s'il serait possible de classer le site sous la Directive oiseaux. Sébastien Malan indique que cela est envisageable et qu'il posera la question au Ministère de l'Écologie, notamment pour éclaircir des points sur la procédure. Le site n'a en revanche pas vocation à être étendu. Luc Méry demande si des actions sur les oiseaux sont prévues. Sébastien Malan répond que Latitude doit terminer le travail qui lui a été demandé, hors oiseaux, mais qu'il est possible d'indiquer cette possibilité en synthèse. Luc Méry demande s'il est possible d'indiquer les espèces protégées sur le DOCOB. Élodie Richard indique qu'une liste d'oiseaux avec les statuts a été intégrée au DOCOB.

RELEVÉ DES DÉCISIONS / CONCLUSIONS

Le comité de pilotage a permis un apport et un échange d'information ainsi que la validation de différentes décisions notamment la validation du programme d'actions 2022 pour l'animation du site.

En ce qui concerne la future stratégie de gestion du site des Usses, le comité attend plus de précisions sur les actions de gestion.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de question supplémentaire.

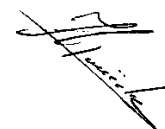
Jean-Yves Mâchard prend une dernière fois la parole. Il remercie l'ensemble des partenaires et participants qui ont œuvré au site Natura 2000.

Jean-Yves Mâchard clôt la réunion. Il remercie les participants pour avoir assisté et contribué à la réunion, ainsi que Latitude pour leur participation.

David Mula rappelle que des ateliers de travail sur les actions seront effectués en février et que des possibilités d'actions plus concrètes vont être présentées dans le compte-rendu de ce COPIL (Cf. Annexes).

La séance est levée à 16h00.

Le Président du Comité de Pilotage
Hervé BOUEDEC



FEUILLE DE PRESENCE

Structure	Prénom - Nom	Présence
Président du COFIL	Hervé BOUEDEC	Excusé
Président du Syr'Usses	Jean-Yves MACHARD	Présent
Mairie de Chessenaz	Annie Plessis	Absente
Mairie de Chêne-en-Semine	Paul Rannard	Présent
Mairie de Clarafond-Arcine	Marie-Christine Mermier	Présente
Mairie de Desingy		Absent
Mairie de Frangy		Absent
Mairie de Seyssel	Florian Zuccalli	Présent
Mairie d'Usinens	Benoît Bornens	Présent
Mairie de Vanzy	Christelle Zuccalli	Excusée
Mairie de Bassy	Anne Dejean	Absente
Communauté de communes Usses et Rhône	Bérengère Littot	Présente
Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes		Absent
Conseil Départemental de la Haute Savoie	Martial Saddier, Président	Excusé
Syndicat de Rivières les Usses	Jacqueline Ceccon, Vice-présidente	Excusée
Syndicat de Rivières les Usses	Fanny Seyve, Responsable de structure	Excusée
Syndicat de Rivières les Usses	Lucie Charles, Animatrice	Présente
Syndicat Intercommunal du Vuache	Yasmine Lachenal	Présente
Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc	Nicolas Wierich	Présent
Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc	Isabelle Pellegrini	Présente
Centre Régional de la Propriété Forestière	Agathange Schell	Excusée
Fédération Départementale des Entrepreneurs et Artisans du BTP	M. Terbins	Absent
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction UNICEM / Granulats Vicat	Pierre-Jean SERRET	Absent
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction UNICEM / Les carrières du Salève	Jérôme Martin	Absent
Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc ATMB	Gaëtan Masson, responsable domaine environnement	Excusé
Syndicat de la Propriété Privée Rurale	Hubert GURCEL, administrateur	Présent
Haut Rhône Tourisme	Jacques Dohen	Absent

France Nature Environnement 74	Bernard Gaud	Présent
Ligue pour la Protection des Oiseaux 74	Christian Prévost, administrateur	Absent
ASTERS – Conservatoire des Espaces Naturels 74	Bernard Bal	Présent
Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques	Philippe Huchet, chargé de mission	Excusé
Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques	Guillaume Gourdy, chargé de mission	Présent
Fédération Départementale des Chasseurs	Mégane Desmoulière, chargée de mission	Absente
APOLLON 74/ SIV	Luc Méry	Présent
Centre Permanente d'Initiatives pour l'Environnement Bugey Genevois	Marie Trouillet	Absente
Office National des Forêts 74	Jérôme Riesen, technicien	Excusé
Office Français pour la Biodiversité		Absent
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	David Happe	Absent
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Valérie Marchi	Absente
Compagnie Nationale du Rhône	Antoine AMOUREUX, chargé de mission	Excusé
Compagnie Nationale du Rhône	Dimitri Coulon, Directeur territorial	Excusé
Sous-Préfecture	Françoise Perrière	Présente
Association AurA	Rémy Rosereau	Présent
Direction Départementale des Territoires – Cellule Milieux Naturels	Sébastien Malan, chargé de mission	Présent
SIV / Association protection Semine / ASTERS-CEN	Jacques BORDON	Présent
LATITUDE	David MULA, directeur associé	Présent
LATITUDE	Amélie BERTOLINI, chargée de mission	Excusée
LATITUDE	Elodie RICHARD, chargée de mission	Présente

Acronymes :

COPIL : comité de pilotage

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

DOCOB : Document d'Objectifs

N2000 : Natura 2000

DDT : Direction Départementale des Territoires

SIV : Syndicat Intercommunal du Vuache

Tableaux de la stratégie d'actions envisagée :

Objectifs à Long Terme	Objectifs de Développement Durable	Opérations de gestion envisagée
I - Préserver et restaurer l'hydrosystème de la rivière et de ses affluents	1 – Maintenir et améliorer la qualité, la dynamique et le fonctionnement de l'hydrosystème tout en les conciliant avec : – la sécurité des biens et des personnes, – l'usage raisonné de la ressource en eau, – le maintien durable des activités agricoles et agro-alimentaires, – le développement du territoire (démographie...)	GH1 : Préserver la qualité des milieux aquatiques et le niveau des masses d'eau souterraines
		GH2 : Développer, restaurer et préserver la diversité des habitats aquatiques et le fonctionnement de l'hydrosystème
		CS1 : Sensibiliser, communiquer et valoriser le site auprès des usagers
	2 – Limiter le développement et la dissémination des espèces invasives sur les secteurs sains	SAC 1 : Contrôler et contenir le développement des espèces exotiques invasives
II - Maintenir et améliorer l'état de conservation des écosystèmes humides	3 – Préserver les zones de bas marais tout en prenant en compte les enjeux d'exploitation de la nappe sur le territoire des Ussets	GH3 : restaurer et préserver le marais des Vorziers
		GH4 : Restaurer et créer des habitats favorables au Sonneur à ventre jaune
		GH5 : Préserver et restaurer les connexions hydrauliques entre les Ussets et les milieux connexes
		GH6 : Entretien et réouverture des milieux ouverts
	2 – Limiter le développement et la dissémination des espèces invasives sur les secteurs sains	SAC 1 : contrôler et contenir le développement des espèces invasives exotiques
III - Préserver et améliorer l'état de conservation des milieux ouverts	4 – Maintenir les pratiques agricoles favorables à la mosaïque de stades dynamiques	GH6 : Entretien et réouverture des milieux ouverts
IV - Améliorer l'état de conservation des forêts	5 – Favoriser la qualité et le renouvellement de l'ensemble des boisements favorables à la faune, tout en tenant compte des activités sylvicoles	GH7 : préserver la diversité des peuplements forestiers et privilégier la libre évolution (non-intervention)
		GH8 – Assurer le renouvellement de la forêt alluviale
	2 – Limiter le développement et la dissémination des espèces invasives sur les secteurs sains	SAC1 : contrôler et contenir le développement des espèces invasives exotiques

V – Préserver les connectivités écologiques	6 – Prendre en compte et préserver les continuités écologiques	GH9 : Restaurer les connectivités terrestres
VI - Mettre en valeur et communiquer sur le site	7 – Encadrer la fréquentation et communiquer sur les enjeux et la valeur écologique du site afin de sensibiliser les usagers au sens et au contenu du DOCOB	CS1 : sensibiliser, communiquer et valoriser le site auprès des usagers
		CS2 : Organiser la fréquentation sur le site
VII - Garantir une bonne gestion technique et administrative	8 – Apporter un appui technique pour la mise en œuvre du programme d’actions du DOCOB	AS1 : Continuité de l’animation pour la mise en œuvre du DOCOB
		AR1 : Intégration des enjeux de conservation aux documents d’urbanisme locaux
		AS2 : Assurer la cohérence des actions de gestion hors Natura 2000 avec les enjeux du site

Premières orientations d'actions

Opération de gestion	Orientations d'actions	Espèces et habitats d'intérêt communautaire visés
GH1 : préserver la qualité des milieux aquatiques et le niveau des masses d'eau souterraine (lien avec le Contrat de rivières)	– réduire les risques de pollutions accidentelles : accompagnement des particuliers et des entreprises pour la mise aux normes (assainissement, gestion des boues des STEP, projet de territoire, bassin de récupération des eaux de l'A 40...), priorisation des secteurs connus comme étant accidentogènes pour la conservation des écrevisses autochtones – limiter les risques d'introduction de la peste des écrevisses (action sensibilisation) – coordination avec le Contrat de rivière (surveillance de la qualité de l'eau)	- HIC 3260 - HIC 3270 - Écrevisses des Torrents - Écrevisses à pieds blancs - Chabot - Blageon - Castor d'Europe
GH2 : développer, restaurer et préserver la diversité des habitats aquatiques et le fonctionnement de l'hydrosystème (lien avec le Contrat de rivières)	– coordination avec le Contrat de rivière (restaurer le fonctionnement hydromorphologique et prioriser les secteurs d'action, animation foncière pour l'espace de liberté de la rivière, suivi du PGMS...) – sensibilisation des usagers et des agriculteurs aux piétinements des bêtes et à la circulation d'engins dans les cours d'eau	- HIC 3260 - HIC 3270 - Écrevisses des Torrents - Écrevisses à pieds blancs - Chabot - Blageon - Castor d'Europe
GH3 : restaurer et préserver le marais des Vorziers	– mise en œuvre du plan de gestion pour le marais des Vorziers : réouverture du milieu par broyage et fauche répétée, suivis des niveaux d'eau, encadrement des chantiers, animation foncière	- HIC 7230 - Liparis de Loesel - Agrion de Mercure - Cuivré des marais

Opération de gestion	Orientations d'actions	Espèces et habitats d'intérêt communautaire visés
GH4 : restaurer et recréer des habitats favorables au Sonneur à ventre jaune	– création de mares et/ou d'ornières forestières	- Sonneur à ventre jaune
GH5 : préserver et restaurer les connexions hydrauliques entre les Usses et les milieux connexes	– prévention des effets indirects liés au curage du tronçon CNR (prévention du colmatage)	- HIC 7220 - HIC 7230 - Liparis de Loesel - Agrion de Mercure - Sonneur à ventre jaune - Cuivré des marais
GH6 : entretenir et réouverture des milieux ouverts	– entretien des prairies à Molinie du Tanay et des Esserts – entretien des pelouses à Brome du Crêt Pollet – sensibilisation des agriculteurs aux pratiques favorables à maintenir sur les prairies de fauche et sur les parcelles embroussaillées à Laineuse du prunellier – restauration et entretien des prairies humides (réouverture du marais des Mouilles, arrachage du Solidage...)	- HIC 6210 - HIC 6410 - HIC 6510 - Damier de la Succise - Laineuse du prunellier - Cuivré des marais
GH7 : Préserver la diversité des peuplements forestiers et privilégier la libre évolution	– limiter les coupes à blanc et privilégier les coupes sélectives avec accompagnement (invasives et replantation) – animation foncière pour la protection des boisements	- HIC 91 ^{E0} - HIC 9160 - HIC 3240 - Lucane cerf-volant

	- îlots de vieillissement - sensibilisation à la préservation des ripisylves (respect et augmentation de la largeur des ripisylves) - limiter l'extension de la Renouée du Japon et Robinier faux-acacia	- Chiroptères d'intérêt communautaire - Castor d'Europe
Opération de gestion	Orientations d'actions	Espèces et habitats d'intérêt communautaire visés
GH8 : Assurer le renouvellement de la forêt alluviale	- accompagnement et sensibilisation lors des coupes, travaux, crues... - assurer le renouvellement des forêts alluviales via la plantation de Saules (action en lien avec la lutte contre la Renouée)	- HIC 91^{E0} - HIC 3240 - Castor d'Europe - Lucane cerf-volant - Chiroptères d'intérêt communautaire
GHg : Restaurer les connectivités terrestres	- étude des populations de lépidoptères d'intérêt communautaire (déplacement, identification des corridors existants et ceux à restaurer...) - restauration de haies - entretien des ripisylves	- Damier de la Succise - Cuivré des marais - Laineuse du Prunellier
SAC1 : contrôler et contenir le développement des espèces invasives exotiques	Plan de lutte : Renouée du Japon, Solidage, Robinier, écrevisses exotiques, ragondin...	
SAC2 : mettre en œuvre un programme d'acquisition de connaissances, de suivi des HIC et EIC	<i>Au sein de chaque OLT pour l'ensemble des espèces et habitats d'intérêt communautaire</i>	
AS1 : continuité de l'animation pour la mise en œuvre du DOCOB	<i>Gouvernance</i>	

AS2 : assurer la cohérence des actions de gestion hors Natura 2000 avec les enjeux du site	- coordination avec Contrat de rivières, futur CTENS...	
Opération de gestion	Orientations d'actions	Espèces et habitats d'intérêt communautaire visés
CS1 : sensibiliser, communiquer et valoriser le site auprès des usagers	- sensibiliser les usagers sur la circulation d'engins motorisés dans les cours d'eau, la peste des écrevisses - dépôts sauvages d'ordure : sensibilisation des usagers et des professionnels, identification des secteurs de dépôt redondants, accompagnement d'associations pour l'animation de journée de ramassage des déchets - sensibilisation sur l'introduction et la dissémination de la peste des écrevisses - restauration du sentier botanique du Crêt Pollet - communiquer sur les enjeux écologiques du site auprès des habitants - réaliser des sorties de terrain pour le grand public et les scolaires	
CS2 : organiser la fréquentation sur le site	- maintenir et restaurer les fenêtres paysagères tout en assurant un accès maîtrisé sur le site (panneaux de communication, sentiers à l'amont, zones de baignade au Sud...)	
AR1 : Intégrer les enjeux de conservation aux documents d'urbanisme locaux	- informer, veiller et intégrer les enjeux du site Natura 2000 lors des réunions avec les communes et intercommunalités	